



SAINTE-JULIE

Plan d'action 2018 à l'égard des personnes handicapées

Adopté le 18 décembre 2017

Table des matières

| | | | |
|-----------|---|-----------|--|
| 5 | Mot de la mairesse | 14 | Ressources dédiées aux personnes handicapées |
| 6 | Mot des conseillers municipaux | 16 | Faits saillants |
| 7 | Remerciements | 17 | Engagements de la Ville de Sainte-Julie envers les personnes handicapées |
| 8 | Portrait de la Ville de Sainte-Julie et de ses secteurs d'activités | 18 | Bilan du plan d'action 2017 |
| 9 | Organigramme de la Ville de Sainte-Julie | 24 | Réalisations antérieures |
| 10 | Description du milieu de vie | 31 | Plan d'action 2018 |
| 13 | Activités de loisirs accessibles aux personnes handicapées | 37 | Mécanismes de suivi |

Mot de la mairesse



Madame, Monsieur,

À la suite de l'application de la Loi 56 assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, la Ville de Sainte-Julie s'est dotée d'un plan d'action dès 2007.

Depuis, ce plan est revu chaque année avec la collaboration d'un comité de travail. Ce comité est composé de citoyens julievillois ayant une incapacité, de représentants d'organismes défendant les droits des personnes handicapées ou leur offrant des services de réadaptation ou autres, de deux conseillers municipaux ainsi que de gestionnaires municipaux des services de l'Urbanisme, des Infrastructures, du Service des communications et relations avec les citoyens et de la Direction générale. Le mandat de ce comité consiste à identifier les obstacles nuisant à l'intégration des personnes handicapées ainsi qu'à formuler, évaluer et revoir au besoin les actions entreprises ou les démarches à mettre de l'avant pour y remédier.

Je tiens à remercier tous les membres de ce comité qui veillent à ce que ce plan d'action reflète le mieux possible les besoins de toute personne handicapée en matière d'accessibilité des lieux et des édifices publics, d'habitation, de sécurité, de communications, de transport, de signalisation, de stationnement, d'emploi, de loisirs, etc.

J'invite tous les citoyens à consulter ce plan d'action, car il ne concerne pas seulement les personnes handicapées; il touche également les personnes ayant des incapacités légères ou temporaires (maladie, accident, etc.), les personnes âgées, les mamans qui se promènent avec une poussette, etc. En somme, ce plan vise à assurer l'accessibilité universelle.

Notre mission est d'offrir un milieu de vie de qualité aux Julievilloises et Julievillois, peu importe leur sexe, leur âge, leur statut social ou la présence ou non d'une incapacité.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Suzanne Roy'.

Suzanne Roy,
maresse

Mot des conseillers municipaux



Madame, Monsieur,

C'est avec joie que nous participons au comité de travail chargé de la préparation du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Nous tenons à prendre part à cet exercice important qui permet aux personnes ayant une incapacité de s'intégrer pleinement à la communauté, de même qu'à faciliter et encourager la participation de ces personnes dans leur milieu de vie.

Il nous importe que tous les Julievillois puissent prétendre, dans la mesure du possible, à la même qualité de vie et à la même qualité de services. C'est dans le cadre de cette orientation que la Ville de Sainte-Julie s'est dotée d'une Politique familiale et qu'elle adhère aux concepts de Municipalité amie des enfants et Municipalité amie des aînés, entre autres.

Ces démarches ont des impacts positifs sur les personnes handicapées par leurs incidences en matière d'accessibilité universelle. De plus, le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées améliore le quotidien de l'ensemble des citoyens. Nous veillons d'ailleurs à arrimer tous ces concepts pour obtenir de meilleurs résultats.

M. André Lemay,
président

Mme Nicole Marchand

Biographie

M. André Lemay est conseiller municipal du district du Moulin depuis l'année 2000 et retraité du domaine de l'alimentation. Outre ses fonctions de président du Comité du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, il occupe les postes suivants : membre du Comité des politiques citoyennes - famille et jeunesse, du Comité du Prix des Grands Julievillois, du Comité de suivi du transport en commun et représentant de la Ville au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Saint-Amable, Sainte-Julie (RIEP).

Mme Nicole Marchand est conseillère municipale du district du Rucher depuis 1996 et retraitée du domaine de la santé. Outre ses fonctions de membre du Comité du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, elle occupe les postes suivants : présidente du Comité des politiques citoyennes - famille et jeunesse et du Comité de toponymie, membre du Comité de la sécurité publique et représentante de la Ville à l'Association québécoise du loisir municipal, à la MRC de Marguerite-D'Youville (substitut), à la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint Laurent (substitut) et au Réseau québécois des Villes et Villages en santé.

Remerciements

La Ville de Sainte-Julie tient à remercier les membres du Comité de travail chargé de l'élaboration de l'édition 2018 du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées :

M. Philippe Dion, citoyen julievillois;

M. Bruno Gauvreau, citoyen julievillois;

M. Dave Richer, citoyen julievillois;

Mme Monique Simard, citoyenne julievilloise;

Mme Pauline Couture, directrice générale, Groupement des associations de personnes handicapées de la Rivière-Sud de Montréal (GAPHRSM);

Mme Andrée Morissette, organisatrice communautaire, Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest, Centre de réadaptation en déficience physique - Installation St-Hubert

Mme Mélissa Guitard, conseillère, Office des personnes handicapées du Québec;

M. Gilles Corbeil, organisateur communautaire, CISSS de la Montérégie-Centre, Institut Nazareth & Louis-Braille

M. André Lemay, conseiller municipal et président du comité;

Mme Nicole Marchand, conseillère municipale;

M. Robert Morisset, directeur général adjoint, Ville de Sainte-Julie;

M. Yves St-Hilaire, responsable des opérations, Service des infrastructures, Ville de Sainte-Julie;

M. Yvan Dubé, chef de section - permis et inspection, Service de l'urbanisme, Ville de Sainte-Julie;

Mme Louise Lanciault, directrice, Service des loisirs, Ville de Sainte-Julie

Mme Mélanie Brisson, directrice, Service des communications et relations avec les citoyens, Ville de Sainte-Julie.

Merci Mathieu!



La Ville de Sainte-Julie et les membres du Comité de travail chargé de l'élaboration du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées rendent hommage à M. Mathieu Sansoucy, citoyen membre du Comité, qui est décédé le 20 juillet 2017 à l'âge de 27 ans. Par son implication soutenue, Mathieu aura grandement contribué à améliorer la qualité de vie des personnes handicapées.

Portrait de la Ville de Sainte-Julie et de ses secteurs d'activité

La Ville de Sainte-Julie compte 29 881 habitants. Elle fait partie des 72 municipalités assujetties à l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Par conséquent, elle doit produire, adopter et rendre public annuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Par ailleurs, en vertu de l'article 61.3 de cette même loi, la Ville a des obligations relatives à l'approvisionnement en produits et services accessibles aux personnes handicapées. Cette préoccupation figure donc à la base des processus d'achat ou de location de biens et de services.

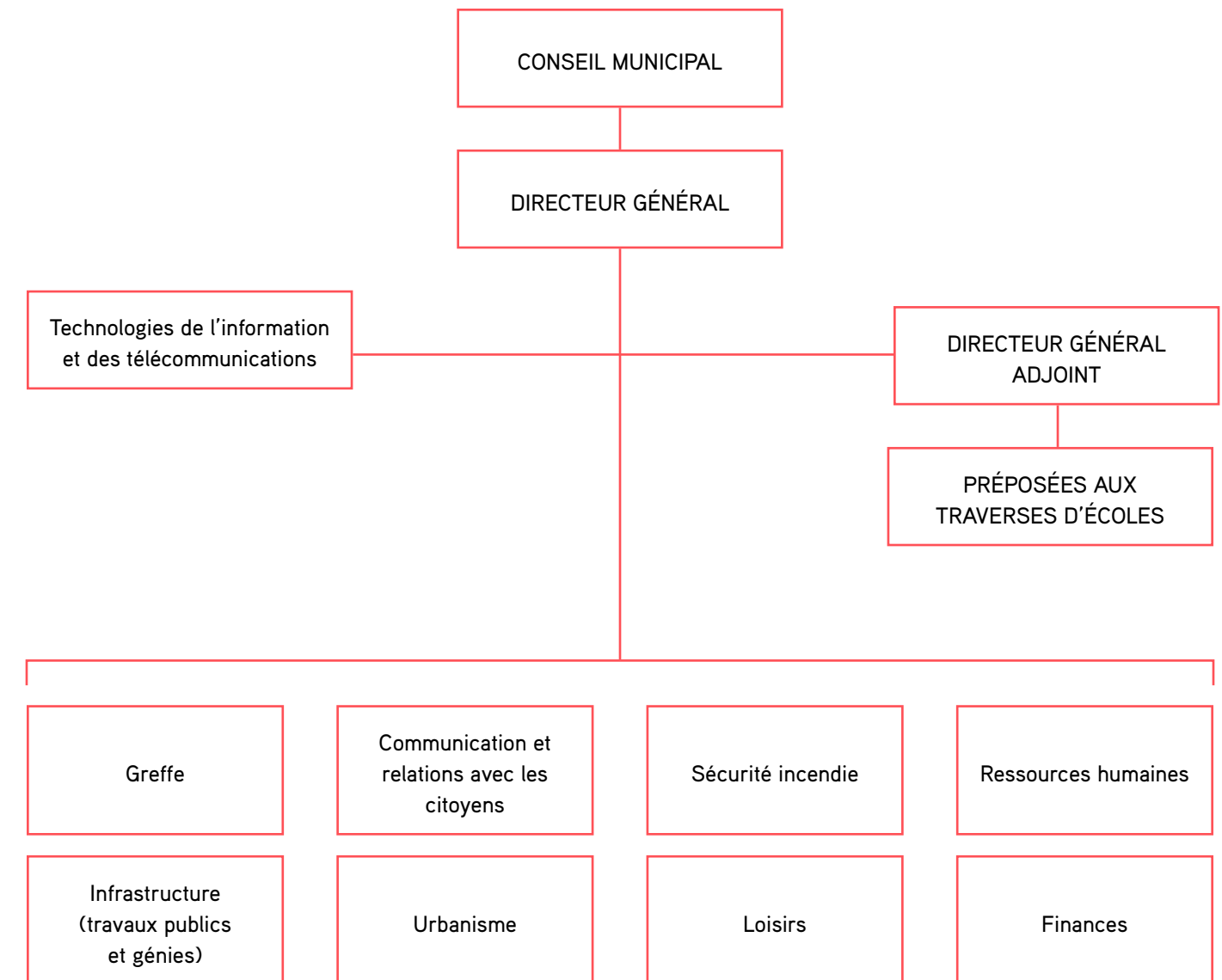
En tant que Municipalité amie des enfants et Municipalité amie des aînés et en tant que ville dotée d'une Politique familiale, Sainte-Julie déploie également des mesures qui ont une incidence positive sur la qualité de vie des personnes handicapées et de leur famille, tout en favorisant l'accessibilité universelle.

La mission de la Ville de Sainte-Julie est d'offrir un milieu de vie de qualité en misant sur le développement durable avec une gestion transparente, efficace, innovatrice et orientée vers les besoins des citoyens et des familles. Ses valeurs et orientations sont le milieu de vie de qualité, la participation du citoyen à sa communauté, le respect et la protection de l'environnement, le développement durable, la vision et la volonté d'innover, le dynamisme de même que l'engagement, l'écoute, la courtoisie, les communications et la transparence.

Ses champs de compétences sont: les loisirs (culture, sports, activités, développement communautaire, événements, etc.) ; les infrastructures (travaux publics et génie, eau potable et eaux usées, routes, mobilier urbain, parcs et espaces verts, circulation, horticulture, etc.) ; l'urbanisme (aménagement, code du bâtiment, permis, nuisances, etc.) ; les finances (taxation, évaluation, budget, approvisionnement, etc.) ; la sécurité (pompiers, prévention incendie, police, etc.) ; le greffe (règlements, accès à l'information, élections, etc.) ; la gestion des matières résiduelles (en collaboration avec la MRC de Marguerite-D'Youville) ; le logement social, les communications et les relations avec les citoyens, les ressources humaines participant à la prestation de services et, enfin, le transport collectif (le transport adapté relève de la MRC). La santé et les services sociaux, la solidarité sociale et l'éducation relèvent pour leur part du gouvernement du Québec.



Organigramme de la Ville de Sainte-Julie



Description du milieu de vie

Bâtiments municipaux (tous accessibles)



- **Hôtel de ville**
1580, chemin du Fer-à-Cheval
- **Bibliothèque municipale**
1600, chemin du Fer-à-Cheval
- **Caserne incendie**
395, rue Bernardette
- **Ateliers municipaux**
1600, rue de Murano
- **Pavillon Thérèse-Savard-Côté**
477, avenue Jules-Choquet
- **Pavillon Edmour-J.-Harvey**
1, rue des Brises

Autres lieux d'activités accessibles


- **Piscine intérieure (CCSSJ)**
2080, rue Borduas
- **Aréna (CCSSJ)**
201, boul. Armand-Frappier
- **Maison des jeunes**
1581, ch. du Fer-à-Cheval
- **Salle Maurice-Savaria (École secondaire)**
2020, rue Borduas
- **Local du Club FADOQ**
1580, ch. du Fer-à-Cheval

Parcs municipaux


- **Abbé-Théoret (de l')**
Espace vert et banc de parc
- **Arc-en-Ciel**
450, Charles-De Gaulle
Mini-terrain de baseball et de soccer
- **Armand-Frappier**
199, Armand-Frappier
Sentier multifonctionnel, site de projection de films, pente à glisser, arboretum Pierre-Steben
- **Arthur-Gauthier**
800, Gauthier
Aire de jeux (2-5 ans), aire de jeux (6-12 ans), terrain de soccer, terrain de pétanque éclairé, patinoire, surface glacée (patinage seulement)
- **Auvergne (d')**
480, d'Auvergne
Aire de jeux (2-5 ans)
- **Bois-Franc (du)**
41, du Parc
Aire de jeux (2-5 ans)
- **Cellier (du)**
2600, des Remparts
Espace vert

-  **Coulée (de la)**
699, de la Coulée
Aire de jeux (2-5 ans), aire de jeux (6-12 ans), sentier multifonctionnel, marche et vélo, 1 balançoire équipée d'un siège adapté et d'une rampe d'accès, 1 balançoire pour utilisateurs multiples certifiée pour son accès universel et tapis sablé
- **Denise-Pelletier**
875, Olivier-Guimond
Espace vert, aire de jeux (2-5 ans), aire de jeux (6-12 ans)
- **Desrochers**
1111, Desrochers
Aire de jeux (2-5 ans), aire de jeux (6-12 ans), terrain de balle éclairé, piste de BMX en terre
- **Du Prévert**
rue Du Prévert
Espace vert
-  **Edmour-J.-Harvey**
1, des Brises
Aire de jeux (2-5 ans), aire de jeux (6-12 ans), terrain de baseball éclairé, terrain de soccer éclairé, minis-terrains de soccer, terrain de pétanque éclairé, terrains de tennis éclairés (4), terrains de volley-ball sur sable (2), sentier multifonctionnel, marche et vélo, quai et canots sur le lac, site de ski de fond, patinoire (aussi pour hockey balle et patins à roues alignées), surface glacée sur le lac, piscine style plage avec un jeu d'eau champignon, terrain de basket-ball (cour de l'école Du Grand-Chêne), 4 balançoires adaptées pour personnes handicapées (cour de l'école Du Grand-Chêne), Pavillon Edmour-J.-Harvey
- **Érablière (de l')**
124A, de Nantes
Aire de jeux (2-5 ans), aire de jeux (6-12 ans), sentiers de marche, sentiers de jogging aménagés



- **Genève (de)**
rue de Genève
Espace vert
- **Jordi-Bonet**
641, du Ponceau
Espace vert, sentier multifonctionnel, marche et vélo
- **Joseph-Véronneau**
620, Charles-De Gaulle
Aire de jeux (2-5 ans), aire de jeux (6-12 ans), terrain de soccer, surface glacée
-  **Jules-Choquet**
477, Jules-Choquet
Aire de jeux (2-5 ans), aire de jeux (6-12 ans), terrain de basket-ball, terrains de balle éclairés (2), terrain de soccer éclairé, une balançoire adaptée, composantes de modules de jeux accessibles et rampe d'accès, chalet de piscine, piscine extérieure chauffée, pataugeoire, terrains de tennis éclairés (4), rampe de planche à roulettes et accessoires, cage de frappeurs pour baseball, patinoire, pavillon Thérèse-Savard-Côté.
- **Le Rucher**
1800, Savaria
Terrain de soccer
- **Louvre (du)**
rue du Louvre
Espace vert
- **Maurice-Duplessis**
1964, Maurice-Duplessis
Espace vert, aire de jeux (2-5 ans), aire de jeux (6-12 ans)



- **Moulin (du)**
1480, du Moulin
Aire de jeu (2-5 ans), aire de jeu (6-12 ans), jeux d'eau, terrain de volley-ball sur sable, terrain de basket-ball, patinoire
- **N.-P.-Lapierre**
2040, Borduas
Aire de jeux (2-5 ans), aire de jeux (6-12 ans), terrain de basket-ball, terrain de soccer éclairé, terrain de soccer-football synthétique éclairé, mini-terrains de soccer non éclairés (2), sentier multifonctionnel, marche et vélo
- **Paul-De Maricourt**
99, Paul-De Maricourt
Espace vert
- **Ringuet**
1650, C.-H.-Grignon
Aire de jeux (18 mois-5 ans), aire de jeux (6-12 ans), aire de jeux de basket-ball, surface glacée, deux balançoires parent-enfant
- **Sorbier (du)**
135, Jacquelin-Beaulieu
Espace vert, aire de jeux (2-5 ans), aire de jeux (6-12 ans), jardin communautaire Vincent-Provencher
- **Tuileries (des)**
rue des Tuileries
Aire de jeux (2-5 ans), aire de jeux (6-12 ans)
- **Vendôme (de)**
2389, rue de Vendôme
Aire de jeux (2-5 ans), aire de jeux (6-12 ans)
- **Vienne (de)**
rue de Vienne
Espace vert, aire de jeux (2-5 ans)
-  **Yves-St-Arneault (parc-école)**
1910, rue Borduas
Aire de jeux (2-5 ans), aire de jeux (6-12 ans), mini-terrain de baseball, mini-terrains de soccer (2), patinoire, 1 balançoire adaptée pour les personnes handicapées (2013)

Activités de loisirs accessibles aux personnes handicapées

Camps de jour

Camps de jour réguliers avec un programme d'accompagnement sans frais supplémentaires pour les jeunes de 5 à 12 ans présentant certaines limitations physiques ou intellectuelles ou des troubles de développement ou de comportement. Ratio d'un animateur pour un ou deux enfants. Inscription au 450 922-7122 à compter du 1er mars 2018. La Ville propose aussi le camp Méli-Mélo, réservé aux personnes handicapées de 5 à 25 ans qui ne peuvent être intégrées dans les camps réguliers pour diverses raisons.

Activités pour tous

La Ville offre plusieurs ateliers, cours ou activités accessibles aux personnes handicapées. Consultez le bulletin Les loisirs pour plus de renseignements.

Ressources dédiées aux personnes handicapées

LA CLÉ DES CHAMPS

461, boul. Saint-Joseph, Sainte-Julie, Québec J3E 1X5
Téléphone : 450 922-8367

Cet organisme offre des loisirs pour les jeunes personnes handicapées. Une équipe d'animation enthousiaste veille à ce que les jeunes tirent profit au maximum des activités culturelles, sportives et récréatives offertes. Diverses sorties sont organisées pour faire vivre aux jeunes des expériences variées, enrichissantes et divertissantes, en toute sécurité.

L'INSTITUT NAZARETH ET LOUIS-BRILLE

1111, rue St-Charles O., bur. 200,
Longueuil (Québec) J4K 5G4
Téléphone : 450 463-1710 / Sans frais : 1 800 361-7063

L'Institut Nazareth et Louis-Braille du CISSS de la Montérégie-Centre offre des services spécialisés de réadaptation en déficience visuelle aux Montréalais et Lavallois vivants avec une perte visuelle partielle ou totale. Sa mission est de contribuer de façon avant-gardiste à développer l'autonomie et à favoriser la pleine participation sociale de la personne ayant une déficience visuelle.

CLSC DES SEIGNEURIES DE SAINTE-JULIE

461, boul. Saint-Joseph, bureau 112, Sainte-Julie (Québec) J3E 1W8
Téléphone : 450 468-3670

Le CLSC est la porte d'entrée du CISSS de la Montérégie-Est. Celui-ci permet d'obtenir des services de référence et des services de soutien à domicile aux personnes ayant une déficience motrice, auditive ou du

langage, après évaluation de leur situation. Des services de soutien sont également offerts aux parents d'enfants ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement (TED).

CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST, CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE PHYSIQUE

450 676-7447 ou 1 800 667-4369
ou ATME 450 676-9841

Ce centre offre des services spécialisés d'adaptation, de réadaptation (interne et externe) et d'intégration sociale à toute personne de la Montérégie présentant des incapacités significatives et persistantes liées à une déficience motrice, auditive ou du langage. Il offre également des services d'accompagnement et de soutien à la famille et aux proches de ces personnes ainsi que des ressources d'hébergement spécialisées. Une demande de service peut être faite par un professionnel de la santé ou par l'utilisateur lui-même. Une évaluation par un médecin ou un professionnel de la santé est toutefois essentielle à l'étude de la demande de service.

CENTRE DE RÉPIT-DÉPANNAGE AUX QUATRE POCHEs

560, chemin du Lac, Boucherville, Québec J4B 6X3
Téléphone : 450 641-1255

Cet organisme héberge des enfants de 3 à 20 ans présentant des déficiences intellectuelles de légères à profondes ou un trouble envahissant du développement avec ou sans handicap physique. Cette organisation se distingue par sa très grande capacité d'accueil et par la variété des diagnostics des enfants qui se côtoient.

TRANSPORT ADAPTÉ

514 484-0499

Le Réseau de transport métropolitain (RTM) gère le transport adapté. Ce service s'adresse aux personnes suivantes : a) une personne handicapée, c'est-à-dire ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes et b) une personne ayant des limitations sur le plan de la mobilité justifiant l'utilisation d'un service de transport adapté.

SEMO MONTÉRÉGIE

450 646-1595 | ATS (Téléscripteur) : 450 674-2669
ATS (Sans frais) : 1 866 819-7239

Service de placement en entreprise pour les personnes handicapées. Cet organisme favorise la formation et l'intégration en emploi des personnes handicapées de la Montérégie.

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC

Service de soutien à la personne (téléphone) :
1 800 567-1465

L'Office des personnes handicapées du Québec a pour mission de veiller au respect de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale et de s'assurer que les organisations telles que les ministères et leurs réseaux, les municipalités et les organismes publics et privés poursuivent leurs efforts en vue d'accroître la participation sociale des personnes handicapées. Il exerce ainsi des responsabilités de promotion, de coordination, de conseil et d'évaluation. De plus, il informe, conseille, assiste et fait des représentations en faveur des personnes handicapées et de leur famille, tant sur une base individuelle que collective.

Ses interventions visent tous les secteurs de la vie des personnes handicapées, peu importe leur type d'incapacité. Par son leadership et son expertise, l'Office aspire à faire du Québec une société plus inclusive, solidaire et plus équitable, respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille.

SERVICES QUÉBEC

514 644-4545

En accédant à la section « Personnes handicapées » du portail gouvernemental de Services Québec, vous obtiendrez divers renseignements concernant les nombreuses mesures disponibles afin de simplifier la vie des personnes handicapées, que ce soit en matière d'éducation, de logement, de famille, de mesures fiscales, de transport, de travail, de loisirs, de réadaptation, d'aide à domicile et autre.

<http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/personne-handicapee/Pages/accueil.aspx>

ASSOCIATION DE LA RIVE-SUD POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE (ARSDI)

240, rue Saint-Laurent, Saint-Lambert (Québec) J4R 2S2
Téléphone : 450 671-5344

Cet organisme supporte les familles vivant avec des personnes ayant déficience intellectuelle (DI) légère ou moyenne, avec ou sans troubles du spectre de l'autisme (TSA). L'ARSDI offre des services tels que le répit/hébergement, le gardiennage, des ateliers adaptés, des activités et des camps de jours, tout en favorisant l'intégration et la socialisation.



Faits saillants relatifs aux personnes vivant avec une incapacité

01. L'incapacité (légère, moyenne et grave) touche 33 % des personnes âgées de 15 ans et plus.

02. Le taux d'incapacité atteint 84 % chez les personnes âgées de 85 ans et plus.

03. Un peu plus d'une personne sur dix âgée de 15 ans et plus présente une incapacité modérée ou grave. Chez les 85 ans et plus, la majorité (six sur dix) sont dans cette situation.

04. Les incapacités liées à l'agilité et à la mobilité sont les plus répandues chez les 15 ans et plus (15 % et 13 %, respectivement), notamment dans les groupes d'âge de 50 ans et plus.

05. Chez les 15 à 24 ans, l'incapacité liée à l'apprentissage est la plus fréquente (un sur huit).

06. En proportion, la population avec incapacité compte plus de femmes (52 % c. 50 %) et de personnes âgées de 65 ans et plus (31 % c. 12 %) que la population sans incapacité.

07. Vivent plus souvent seules. Les femmes, les personnes âgées et les personnes ayant une incapacité modérée ou grave sont davantage concernées par cette condition.

08. Ont un niveau de scolarité moins élevé. Les personnes ayant une incapacité modérée ou grave sont plus particulièrement touchées par cette condition.

09. Sont plus sujettes à être sans emploi.

10. Sont plus nombreuses à vivre sous le seuil de la pauvreté (25% c. 14%).

Engagements de la Ville de Sainte-Julie envers les personnes handicapées

Accessibilité

La Ville de Sainte-Julie s'engage à favoriser l'accessibilité universelle.

Respect et courtoisie

La Ville de Sainte-Julie s'engage à offrir aux personnes handicapées des services courtois et respectueux.

Équité

La Ville de Sainte-Julie s'engage à traiter tous ses citoyens sur un même pied d'égalité.

Milieu de vie de qualité

La Ville de Sainte-Julie s'engage à offrir un milieu de vie de qualité aux personnes handicapées, dans la mesure de ses capacités humaines, physiques et financières.

Bilan du plan d'action 2017

SECTEUR D'ACTIVITÉ PRESTATION DE SERVICES MUNICIPAUX

| Obstacle | Actions et état de réalisation | Responsable | Notes explicatives |
|---|---|--|---|
| Le personnel travaillant en relation directe avec les citoyens n'est pas formé pour répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées. | <p>Tenir un atelier de sensibilisation aux interactions avec les personnes handicapées offert par le GAPHRSM. (Réalisé)</p> <p>Sensibiliser la Régie de police à l'importance de former les policiers sur les services à offrir aux personnes handicapées (Reporté en 2018)</p> | <p>Ressources humaines</p> <p>Direction générale</p> | <p>Deux formations données par le GAPHRSM en 2017 :</p> <p>7 juin : personnel de première ligne de divers services municipaux</p> <p>14 juin : personnel de la bibliothèque</p> |

SECTEUR D'ACTIVITÉ ACCESSIBILITÉ DES LIEUX PUBLICS

| Obstacle | Actions et état de réalisation | Responsable | Notes explicatives |
|--|--|---|---|
| Certains parcs et aires de jeux sont difficiles d'accès pour les personnes handicapées. | <p>Réaménager les aires de jeux dans le parc Jules-Choquet. (Partiellement réalisé)</p> <p>Lors du réaménagement des aires de jeux, évaluer la possibilité d'ajouter un revêtement de sol accessible (Partiellement réalisé)</p> | <p>Service des infrastructures</p> <p>Service des Loisirs</p> | <p>Une balançoire adaptée, des composantes de modules de jeux accessibles et une rampe d'accès ont été installés au parc Jules-Choquet.</p> |
| Les besoins des personnes handicapées ne sont pas toujours considérés lors de l'acquisition d'équipements par la municipalité. | <p>Mettre en application les recommandations du guide d'accompagnement <i>L'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées</i>. (Partiellement réalisé)</p> <p>Lors de l'acquisition de matériel accessible, s'informer auprès des organismes spécialisés pour s'assurer que leur installation est adéquate. (Partiellement réalisé)</p> | <p>Service des finances, division de l'approvisionnement</p> <p>Service des Infrastructures</p> | <p>Un abreuvoir adapté a été installé dans le parc Arthur-Gauthier.</p> |

SECTEUR D'ACTIVITÉ ACCESSIBILITÉ DES LIEUX PUBLICS (SUITE)

| Obstacle | Actions et état de réalisation | Responsable | Notes explicatives |
|---|---|---|--|
| Certains bâtiments publics sont difficiles d'accès pour les personnes ayant une incapacité liée à la mobilité et les personnes âgées. | <p>Mettre en œuvre un plan visant l'amélioration de l'accessibilité universelle couvrant l'ensemble des bâtiments publics situés sur le territoire de la Ville (Reporté en 2018)</p> <p>Faire évaluer l'hôtel de ville par le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest. (Reporté en 2018)</p> | <p>Service des Loisirs</p> <p>Service des infrastructures</p> | <p>Le budget 2018 comprendra des fonds dédiés à la réalisation des mesures incluses dans le plan d'action.</p> |
| Certaines intersections sont difficiles à traverser pour les personnes handicapées. | <p>Profiter des travaux de réaménagement de l'avenue Jules-Choquet pour installer des plaques podotactiles aux intersections (Réalisé)</p> <p>Évaluer le fonctionnement des feux sonores présents sur le territoire en compagnie des spécialistes de l'Institut Nazareth & Louis-Braille. (Partiellement réalisé)</p> <p>Évaluer les principales intersections en compagnie des spécialistes de l'Institut Nazareth & Louis-Braille. (Reporté en 2018)</p> <p>Abaisser les bordures ou installer des chanfreins ou autres dispositifs en cas de difficulté d'accès pour une personne ayant une incapacité liée à la mobilité. (Réalisé)</p> | <p>Service des infrastructures</p> | <p>La Ville analyse les résultats de l'installation de plaques podotactiles aux intersections situées dans le prolongement du boulevard Armand-Frappier ainsi que de l'aménagement d'avancées de trottoirs avec montée accessible sur les rues Borduas et Charles-De Gaulle.</p> <p>Des discussions ont déjà été amorcées à cet effet avec le délégué de l'Institut Nazareth & Louis-Braille.</p> <p>Interventions ponctuelles effectuées suite à la réception de requêtes</p> |

SECTEUR D'ACTIVITÉ ACCESSIBILITÉ DES COMMERCES

| Obstacle | Actions et état de réalisation | Responsable | Notes explicatives |
|--|--|---|--|
| Certains commerces et places d'affaires sont difficilement accessibles pour les citoyens ayant une incapacité liée à la mobilité et il manque parfois de places de stationnement pour les personnes handicapées. | <p>Sensibiliser les commerçants aux difficultés vécues par les personnes handicapées et d'autres clientèles, dont les aînés. (Réalisé)</p> <p>Faire connaître les normes en vigueur et les mesures incitatives pour favoriser les aménagements accessibles. (Réalisé)</p> <p>(Nouvelle mesure) Remettre une liste de critères à respecter lors de l'octroi de certains permis. (Reporté en 2018)</p> <p>(Nouvelle mesure) Accompagner sur demande une personne handicapée dans un commerce lorsqu'elle souhaite aviser la direction d'un problème d'accès. (Reporté en 2018)</p> | <p>Service des communications</p> <p>Service de l'urbanisme</p> | <p>Les normes en vigueur et les mesures incitatives ont été détaillées dans le bulletin municipal Le Citoyen publié en décembre 2016. Elles ont aussi été ajoutées sur le site Internet.</p> <p>Aucune demande reçue</p> |

SECTEUR D'ACTIVITÉ SÉCURITÉ EN MILIEU RÉSIDENTIEL

| Obstacle | Actions et état de réalisation | Responsable | Notes explicatives |
|--|--|----------------------------|---|
| L'existence du formulaire Opérations secours adaptés n'est pas assez connue. | Augmenter la visibilité de ce programme dans les divers outils de communication de la Ville, incluant le site Internet. (Partiellement réalisé) | Service des communications | La Ville a préparé un visuel à diffuser sur les panneaux électroniques. |

SECTEUR D'ACTIVITÉ LOGEMENT

| Obstacle | Actions et état de réalisation | Responsable | Notes explicatives |
|---|--|---|--|
| Il est difficile, pour les personnes handicapées, de se trouver un logement adapté. | <p>NOUVELLE MESURE Sensibiliser les promoteurs à l'importance d'offrir des logements adaptés. (Réalisé)</p> <p>NOUVELLE MESURE Faire connaître les mesures incitatives disponibles pour rendre un logement accessible. (Réalisé)</p> <p>NOUVELLE MESURE Faire connaître aux personnes handicapées les ressources disponibles (Réalisé)</p> | <p>Service de l'urbanisme</p> <p>Service des communications</p> | <p>La Ville a appuyé les démarches d'un promoteur qui souhaitait augmenter la superficie d'un bâtiment pour y intégrer un ascenseur.</p> <p>La Ville a publié un article dans le bulletin Le Citoyen de décembre 2016 pour détailler les mesures disponibles et expliquer les services de l'Association d'information en logements et immeubles adaptés.</p> |

SECTEUR D'ACTIVITÉ TRANSPORT COLLECTIF

| Obstacle | Actions et état de réalisation | Responsable | Notes explicatives |
|--|---|--------------------|--|
| Il est difficile pour les personnes handicapées d'accéder aux autobus du service régulier. | Transmettre les besoins locaux au Réseau de transport métropolitain (RTM) et à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), les deux organisations qui géreront le transport collectif en 2017. (Réalisé) | Direction générale | La réforme du transport collectif a été complétée à l'été 2017. La Ville a également mis sur pied une commission pour suivre les dossiers du transport collectif. (Réalisé) |

| SECTEUR D'ACTIVITÉ EMPLOI | | | |
|--|---|---|--|
| Obstacle | Actions et état de réalisation | Responsable | Notes explicatives |
| Il est difficile pour une personne handicapée de se trouver un emploi. | <p>Lorsque cela est possible, offrir un stage à une personne handicapée en fonction des programmes prévus à cet effet. (Réalisé)</p> <p>S'assurer que les personnes handicapées puissent postuler sur les postes offerts à la Ville. (Réalisé)</p> <p>Faire connaître aux personnes handicapées les ressources qui leur sont offertes. (Réalisé)</p> <p>(Nouvelle mesure) Faire connaître aux employeurs les subventions disponibles et les mesures incitatives à l'embauche d'une personne handicapée. (Réalisé)</p> | <p>Services aux ressources humaines</p> <p>Services aux ressources humaines</p> <p>Service des communications</p> <p>Direction générale</p> | <p>Dans toutes ses offres d'emploi, la Ville de Sainte-Julie précise qu'elle s'engage à appliquer les principes d'équité en matière d'emploi. (Réalisé)</p> <p>Un article a été publié dans le bulletin Le Citoyen de décembre 2016 concernant les mesures possibles pour les employeurs qui souhaitent embaucher une personne handicapée. (Réalisé)</p> |

| SECTEUR D'ACTIVITÉ LOISIRS ET CULTURE | | | |
|---|--|----------------------------|--|
| Obstacle | Actions et état de réalisation | Responsable | Notes explicatives |
| Il faut améliorer la formation des moniteurs/animateurs des camps de jour car la Ville de Sainte-Julie intègre les enfants vivant avec un handicap dans ses camps de jour régulier. | Former obligatoirement les moniteurs avant chaque début de camp. (Réalisé) | Service des loisirs | La Ville demande aux parents d'inscrire à l'avance leur enfant nécessitant un accompagnement afin de maintenir un ratio adéquat pour tous. |
| Les grands événements organisés par la Ville ne sont pas toujours accessibles aux personnes ayant une incapacité liée à la mobilité. | Réserver des places pour les fauteuils roulants et installer des cabinets sanitaires adaptés. (Réalisé) | Service des loisirs | Ces actions sont devenues un automatisme lors d'organisations d'événements de masse. |
| Il y a peu de promotion pour faire connaître les loisirs offerts aux personnes handicapées. | Offrir la chance aux organismes concernés de s'afficher sur les panneaux électroniques. (Réalisé) | Service des communications | Des articles ont été publiés dans le bulletin municipal Le Citoyen de décembre 2016 et janvier 2017. |

| SECTEUR D'ACTIVITÉ STATIONNEMENT | | | |
|---|---|--|---|
| Obstacle | Actions et état de réalisation | Responsable | Notes explicatives |
| À certains endroits, il manque de cases de stationnement réservées ou celles-ci ne répondent pas aux nouvelles normes en vigueur. | <p>Modifier le règlement municipal pour obliger, lors de nouveaux travaux, le respect des nouvelles normes d'accessibilité. (Réalisé)</p> <p>Modifier les cases de stationnement pour les personnes handicapées des bâtiments municipaux afin de les rendre conformes aux nouvelles normes d'accessibilité. (Reporté en 2018)</p> | <p>Service de l'urbanisme</p> <p>Service des infrastructures</p> | <p>Le Service de l'urbanisme rend cela obligatoire pour les nouveaux travaux. Une première a été réalisée dans le stationnement de l'aréna.</p> <p>Le Service de l'urbanisme a amorcé la réflexion pour la modification du règlement.</p> <p>Le Service des infrastructures a reçu le mandat de modifier les cases adaptées des bâtiments municipaux.</p> |

| SECTEUR D'ACTIVITÉ VIE SOCIALE | | | |
|---|--|--|---|
| Obstacle | Actions et état de réalisation | Responsable | Notes explicatives |
| Les personnes handicapées sont parfois victimes d'intimidation. | NOUVELLE MESURE Mettre en valeur les personnes handicapées dans les diverses publications municipales. (Réalisé) | <p>Service des communications</p> <p>Service des loisirs</p> | <p>La photo du Comité du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées a été publiée dans le bulletin municipal Le Citoyen de décembre 2016.</p> <p>Les membres du Comité sont conviés annuellement à la soirée de reconnaissance destinée aux bénévoles de la Ville.</p> <p>La Ville prône l'aménagement d'aires de jeux accessibles et l'intégration des enfants handicapés dans les camps de jour réguliers pour favoriser les contacts, briser l'isolement et encourager le développement de liens.</p> |

Réalisations antérieures

ANNÉE 2016

| Obstacle | Actions entreprises | Notes explicatives |
|---|---|--|
| Le personnel travaillant en relation directe avec les citoyens n'est pas formé pour répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées. | <p>Tenir un atelier de sensibilisation aux interactions avec les personnes en situation de handicap offert par le GAPHRSM¹.</p> <p>S'informer auprès des organismes œuvrant auprès de clientèles ayant un handicap particulier afin de vérifier les possibilités de formation subséquentes portant sur un handicap à la fois.</p> | La Ville a identifié les employés qui seront formés et le Service des ressources humaines a contacté divers fournisseurs pour effectuer une recherche de prix auprès de divers fournisseurs. Suite à cette démarche, le GAPHRSM a été sélectionné et un choix de dates a été effectué. |
| Certains parcs sont difficiles d'accès pour les personnes ayant une incapacité liée à la mobilité. | <p>Réaménager les aires de jeux dans les parcs Jules-Choquet et de la Coulée, le tout conditionnellement à la disponibilité crédits nécessaires.</p> <p>Consulter les fiches d'accessibilité de l'Institut Nazareth et Louis-Braille pour vérifier si des améliorations peuvent être apportées de façon plus générale.</p> <p>Lors du réaménagement des aires de jeux, évaluer la possibilité d'ajouter un revêtement de sol accessible (mesure non-prévue au départ et ajoutée par la suite au plan d'action).</p> | Une toute nouvelle aire de jeux accessible a été aménagée au parc de la Coulée grâce à l'obtention d'une subvention de 50 000\$ du gouvernement fédéral dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité. Ce nouvel aménagement a été présenté sur la chaîne AMI-télé en novembre 2016. Le réaménagement de l'aire de jeux du parc Jules-Choquet a été reporté en 2017. |
| Certains bâtiments publics sont difficiles d'accès pour les personnes ayant une incapacité liée à la mobilité et les personnes âgées. | Mettre en œuvre un plan visant l'amélioration de l'accessibilité universelle couvrant l'ensemble des bâtiments publics situés sur le territoire de la Ville. | Cette mesure est aussi incluse dans le plan d'action de Municipalité amie des aînés. La Ville s'est informée sur les services disponibles et elle a consulté le Comité du plan d'action à l'égard des personnes handicapées pour dresser une liste de lieux. Elle a aussi installé des portes automatiques aux Ateliers municipaux. |

ANNÉE 2016

| Obstacle | Actions entreprises | Notes explicatives |
|--|---|--|
| Certains commerces et places d'affaires sont difficilement accessibles pour les citoyens ayant une incapacité liée à la mobilité et il manque parfois de places de stationnement pour les personnes handicapées. | <p>Utiliser les publications municipales pour sensibiliser les commerçants aux difficultés vécues par les personnes handicapées ainsi que d'autres clientèles, dont les aînés.</p> <p>Utiliser les publications municipales pour féliciter les commerçants qui améliorent l'accessibilité de leur bâtiment ou les encourager à le faire.</p> <p>Faire connaître le rapport intitulé <i>Vers un accès universel aux biens et services des pharmacies et des établissements d'alimentation</i> de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.</p> <p>Demander à la Chambre de commerce de sensibiliser ses membres à cette réalité.</p> | Le Service des communications a utilisé le bulletin municipal Le Citoyen pour véhiculer ces messages. De plus, la Ville a aussi souligné la Semaine québécoise des personnes handicapées par la diffusion de messages sur sa page Facebook et sur les panneaux électroniques. |
| L'existence du formulaire Opérations secours adaptés n'est pas assez connue. | Augmenter la visibilité de ce programme dans les divers outils de communication de la Ville, incluant le site Internet. | Le formulaire et le dépliant du programme ont été insérés dans la section dédiée aux personnes handicapées sur le site Internet de la Ville. Ce programme est aussi mentionné dans le Guide des ressources pour aînés produit en 2016. |
| Il est difficile pour une personne handicapée de se trouver un emploi. | <p>Lorsque cela est possible, offrir un stage à une personne handicapée en fonction des programmes prévus à cet effet</p> <p>S'assurer que les personnes handicapées puissent postuler sur les postes offerts à la Ville</p> <p>Faire connaître aux personnes handicapées les ressources qui leur sont offertes par le biais du site Internet.</p> <p>Évaluer les possibilités pour rendre un poste de travail à la Ville accessible aux personnes ayant une incapacité visuelle.</p> | Dans toutes ses offres d'emploi, la Ville de Sainte-Julie précise qu'elle s'engage à appliquer les principes d'équité en matière d'emploi. De plus, un stage a été offert à une personne handicapée à la bibliothèque en 2016 (une autre personne handicapée a participé à un stage en 2015-2016). |

| ANNÉE 2016 | | |
|--|--|---|
| Obstacle | Actions entreprises | Notes explicatives |
| Il est difficile pour les personnes handicapées d'accéder aux autobus du service régulier. | Faire connaître aux personnes handicapées le service de transport collectif gratuit et la présence de deux véhicules adaptés, ainsi que de véhicules faciles d'accès pour les personnes qui se déplacent difficilement. Sonder les usagers sur leurs besoins (mesure non-prévue au départ et ajoutée par la suite au plan d'action) | Le service de transport collectif local gratuit a fait l'objet d'une vaste promotion sur tous les outils de communication municipaux. De plus, la Ville a invité tous les usagers à répondre à un sondage en ligne pour mieux connaître leurs besoins. Par ailleurs, 10 cases de stationnement adaptées ont été aménagées au nouveau terminus. |
| Il faut améliorer la formation des moniteurs et animateurs des camps de jour car la Ville de Sainte-Julie intègre les enfants vivant avec un handicap dans ses camps de jour régulier. | Former obligatoirement les moniteurs avant chaque début de camps | La Ville a offert un soutien aux animateurs et moniteurs. De plus, la Ville offre un programme d'accompagnement sans frais supplémentaires pour ses camps de jour. Ce service est destiné aux jeunes de 5 à 12 ans ayant des incapacités physiques ou intellectuelles ou des troubles de développement ou de comportement. Une trentaine d'enfants ont ainsi été intégrés aux camps de jours réguliers en 2016. |
| Les grands événements organisés par la Ville ne sont pas toujours accessibles aux personnes ayant une incapacité liée à la mobilité. | Réserver des places pour les fauteuils roulants et installer des cabinets sanitaires adaptés | Ces actions sont devenues un automatisme lors d'organisations d'événements de masse. De plus, il est à noter que la directrice du Service des loisirs s'est jointe au Comité du plan d'action à l'égard des personnes handicapées en 2016. |
| Il y a peu de promotion pour faire connaître les loisirs offerts aux personnes handicapées. | Offrir la chance aux organismes concernés de s'afficher sur les panneaux électroniques. | Des messages de l'organisme La Clé des champs ont été diffusés sur les panneaux électroniques. De plus, les membres de cet organisme ont été invités à participer au tournage de la chaîne AMI-télé. |
| À certains endroits, il manque de cases de stationnement réservées. | Faire appliquer le règlement en vigueur | Des démarches ont été effectuées auprès de certains propriétaires. De plus, le Service de l'urbanisme a consulté le guide préparé par l'IRDPQ (l'Institut de réadaptation en déficience physique du Québec) en collaboration avec la Ville de Québec. |

| ANNÉE 2015 | | |
|---|---|--|
| Obstacle | Actions entreprises | Notes explicatives |
| Certaines intersections sont difficiles d'accès pour les personnes handicapées. | Analyse de la sécurité et de la signalisation globale à l'intersection du chemin du Fer-à-Cheval et du boulevard Armand-Frappier. | Le Comité de sécurité publique a analysé la situation et a instauré le passage protégé pour les piétons en plus d'augmenter le temps de passage à 36 secondes. |

| ANNÉE 2015 | | |
|--|---|--|
| Obstacle | Actions entreprises | Notes explicatives |
| Certains parcs ne sont pas accessibles aux personnes handicapées. | Transmission aux services municipaux concernés d'un appel de projets par le Fonds pour l'accessibilité du gouvernement fédéral. | Suite à l'ouverture d'un appel de projets en 2015, un projet d'aire de jeux accessible au parc de la Coulée a été déposé et accepté dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité. |
| Les personnes handicapées ne connaissent pas toutes les ressources à leur disposition. | Utilisation des outils de communication municipaux pour promouvoir ces ressources. | La Ville a profité de la Semaine québécoise des personnes handicapées en mai 2015 pour promouvoir son plan d'action sur les réseaux sociaux. La Ville a également ajouté une mention concernant les services pour personnes handicapées dans la brochure qui est distribuée aux nouveaux résidents. |
| Certains commerces et places d'affaires sont difficilement accessibles pour les citoyens ayant une incapacité liée à la mobilité et il manque parfois de places de stationnement pour les personnes handicapées. | Utilisation des publications municipales pour : <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les commerçants aux difficultés vécues par les personnes handicapées ainsi que d'autres clientèles, dont les aînés; Féliciter les commerçants qui améliorent l'accessibilité de leur bâtiment ou les encourager à le faire; Faire connaître aux commerçants du territoire le rapport intitulé Vers un accès universel aux biens et services des pharmacies et des établissements d'alimentation produit par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et les sensibiliser aux recommandations fournies par l'organisme. | Reportage spécial publié en page 4 du bulletin Le Citoyen du mois de décembre 2015. |
| Le programme Opération secours adaptés n'est pas suffisamment connu. | Augmentation de la visibilité du programme Opération secours adaptés dans les divers outils de communications de la Ville, incluant le site Internet. | Une nouvelle page a été créée pour permettre de remplir le formulaire en ligne (http://www.ville.sainte-julie.qc.ca/fr/324/Operation_secours_adaptes) et un lien a été ajouté à la section Services aux citoyens / Sécurité publique. Un lien a aussi été ajouté dans la section dédiée aux personnes handicapées. De plus, un rappel a été fait dans le bulletin Le Citoyen de décembre. |

ANNÉE 2015

| Obstacle | Actions entreprises | Notes explicatives |
|--|--|--|
| Il est difficile, pour les personnes handicapées, d'accéder à un emploi. | Offre d'un stage à une personne handicapée. | Une personne handicapée a été embauchée pour un stage à la bibliothèque municipale du 15 octobre 2015 au 22 janvier 2016. |
| À certains endroits, il manque de cases réservées. | Inspections pour favoriser l'application du règlement en vigueur concernant les espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées. | Plusieurs interventions effectuées par le Service de l'urbanisme en 2015 et envoi d'une note générale en février 2015 pour prévenir les visiteurs et employés de l'hôtel de ville qu'ils doivent respecter les cases réservées et que la police exercera une surveillance à cet effet. |

ANNÉE 2014

| Obstacle | Actions entreprises | Notes explicatives |
|---|--|--|
| Le site Internet de la Ville n'a pas de section réservée aux personnes handicapées. | Refonte complète du site Internet de la Ville. | Une section du site a été consacrée aux personnes handicapées et cette section a été bonifiée par l'ajout de ressources. |

ANNÉE 2013

| Obstacle | Actions entreprises | Notes explicatives |
|---|--|---|
| Le site Internet de la Ville n'a pas de section réservée aux personnes handicapées. | Démarche entreprise par le Service des communications | Ajout d'une section dédiée aux personnes handicapées présentant le plan d'action, les organismes de soutien, le transport adapté, l'Opération secours adaptés et des liens utiles |
| Il est difficile pour les personnes vivant avec une déficience visuelle de traverser certaines intersections. | Demande d'expertise auprès de l'Institut Nazareth et Louis-Braille | Rencontre avec M ^{me} Laurette Bertrand, spécialiste en orientation et mobilité Inspection sur place par le directeur du Service des infrastructures |
| Certains commerces sont difficilement accessibles pour les citoyens ayant une incapacité liée à la mobilité et il manque parfois de places de stationnement réservées pour eux. | Inspections et interventions par le Service de l'urbanisme | Avis envoyés à certains immeubles commerciaux ciblés pour les inviter à installer des portes automatiques et agrandir leur stationnement |

ANNÉE 2012

| Obstacle | Actions entreprises | Notes explicatives |
|--|---|--|
| L'entrée latérale de l'hôtel de ville est difficile d'accès pour les gens ayant une incapacité liée à la mobilité. | Un citoyen se déplaçant en quadriporteur, M. Claude Nault, est venu faire des tests sur place afin de vérifier l'accessibilité. Suite à cela, certaines modifications ont été apportées aux travaux prévus. | Installation d'une porte à dispositif d'ouverture automatique dont le bouton presseur est situé à quelques pieds de la porte et modification du seuil de la porte. |
| La rampe d'accès de la Maison des jeunes n'est pas conforme aux normes. | Inspection par le Service de l'urbanisme | Réalisation de travaux et élimination d'une marche |
| Sur la piste cyclable entre le chemin du Fer-à-Cheval et la façade avant de la bibliothèque, certaines bordures sont difficiles à franchir. | Constataion et prises de mesures | Bordures abaissées au printemps |
| Certains commerces sont difficilement accessibles aux personnes handicapées. | Bien que la municipalité n'ait pas le pouvoir d'intervenir à cet effet si les bâtiments concernés sont conformes aux normes, elle a décidé d'effectuer de la sensibilisation auprès des propriétaires. | Lettre transmise à certains propriétaires et conseils d'administration de la Clinique médicale Sainte-Julie pour qu'ils apportent certaines corrections ou améliorations |
| Le déneigement laisse un banc de neige devant l'entrée d'une personne ayant une incapacité liée à la mobilité, ce qui l'empêche de circuler en fauteuil roulant alors que son entrée et ses accès ont déjà été déneigés. | Procédure mise en place pour éviter cette situation | Employés concernés avisés et consigne rappelée au début de l'hiver |
| L'intersection Armand-Frappier et Fer-à-Cheval est dangereuse pour les personnes handicapées. | Intersection réaménagée dans le cadre de la reconstruction du viaduc | Installation de nouveaux feux de circulation et aménagement de mails centraux pour permettre la traversée de l'intersection en deux temps si cela est nécessaire. |

ANNÉE 2012

| Obstacle | Actions entreprises | Notes explicatives |
|---|---|---|
| Il est difficile pour une personne handicapée de trouver un emploi. | Implication du Service des ressources humaines pour évaluer les solutions possibles | La bibliothèque municipale a offert un stage de 15 h par semaine à une jeune femme vivant avec un handicap dans le cadre du Programme d'intégration de personnes handicapées en milieu de travail. |
| Les citoyens ont une mauvaise connaissance des activités accessibles. | Évaluation des méthodes employées pour les faire connaître et collaboration avec le Service des communications pour en développer des nouvelles | Dans le bulletin <i>Le Citoyen</i> , publication d'un article portant sur le camp de jour spécial en été et sur le parc adapté situé près de l'école du Grand-Chêne. Par ailleurs, en 2012, la Ville de Sainte-Julie a accueilli dans ses camps réguliers 11 enfants vivant avec un handicap et 22 enfants ont fréquenté le camp de jour spécialisé. |

ANNÉE 2012-2011

| Obstacle | Actions entreprises | Notes explicatives |
|---|---|---|
| Le Service de sécurité incendie dispose d'équipement spécialisé mais ne l'utilise pas encore. | Contrat octroyé à une entreprise pour former le personnel | Une formation a été donnée en 2011 et 2012. L'Unité de Soutien Technique (UST) est présentement en service et pleinement opérationnelle. |

ANNÉE 2011

| Obstacle | Actions entreprises | Notes explicatives |
|---|---|--|
| Les besoins des personnes handicapées ne sont pas toujours pris en compte lors d'achat d'équipements. | Insertion dans la politique d'achats d'une clause stipulant qu'un certain pourcentage du nouvel équipement acheté par la Ville de Sainte-Julie doit obligatoirement tenir compte des besoins des personnes handicapées. | En 2011, deux tables de pique-nique ont été achetées, l'une pour le parc canin et l'autre pour l'hôtel de ville. |
| Le bouton-poussoir de l'ascenseur de l'hôtel de ville est difficile à actionner. | Mandat donné pour vérifier le fonctionnement du bouton | Bouton vérifié et il fonctionne normalement |

Plan d'action 2018

SECTEUR D'ACTIVITÉ PRESTATION DE SERVICES MUNICIPAUX

| Obstacle | Actions et état de réalisation | Responsable | Notes explicatives |
|---|--|---|--|
| Le personnel travaillant en relation directe avec les citoyens n'est pas formé pour répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées. | Si requis, tenir un atelier de sensibilisation aux interactions avec les personnes handicapées offert par le GAPHRSM. Sensibiliser la Régie de police à l'importance de former les policiers sur les services à offrir aux personnes handicapées. | Ressources humaines Direction générale | Analyse de modèles de Politique d'accessibilité universelle. |
| | NOUVELLE MESURE Évaluer la possibilité d'adopter une Politique d'accessibilité universelle. | | |

SECTEUR D'ACTIVITÉ ACCESSIBILITÉ DES LIEUX PUBLICS

| Obstacle | Actions et état de réalisation | Responsable | Notes explicatives |
|--|--|--|---|
| Certains parcs et aires de jeux sont difficiles d'accès pour les personnes handicapées. | NOUVELLE MESURE Lors du réaménagement des aires de jeux, se questionner systématiquement sur l'accessibilité universelle. | Service des infrastructures Service des Loisirs | Vérification des pratiques mises en place dans d'autres villes (hauteur des modules versus le revêtement, etc.) |
| Les besoins des personnes handicapées ne sont pas toujours considérés lors de l'acquisition d'équipements par la municipalité. | Mettre en application les recommandations du guide d'accompagnement L'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées. NOUVELLE MESURE Lors de l'acquisition de matériel accessible, s'informer auprès des organismes spécialisés pour s'assurer que leur installation est adéquate. NOUVELLE MESURE Offrir les publications dans d'autres formats sur demande. | Service des finances, division de l'approvisionnement Service des Infrastructures | Sensibilisation des divers intervenants à l'importance de se renseigner auprès des organismes spécialisés avant d'installer du matériel adapté afin qu'il soit facilement accessible. |

| SECTEUR D'ACTIVITÉ ACCESSIBILITÉ DES LIEUX PUBLICS (SUITE) | | | |
|---|---|---|--|
| Obstacle | Actions et état de réalisation | Responsable | Notes explicatives |
| Certains bâtiments publics sont difficiles d'accès pour les personnes ayant une incapacité liée à la mobilité et les personnes âgées. | <p>Mettre en œuvre un plan visant l'amélioration de l'accessibilité universelle couvrant l'ensemble des bâtiments publics situés sur le territoire de la Ville</p> <p>Faire évaluer l'hôtel de ville par le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest et intégrer ses recommandations dans les directives à transmettre aux architectes.</p> <p>NOUVELLE MESURE Planifier le réaménagement de l'hôtel de ville afin de faire en sorte que les personnes handicapées n'aient pas à sortir à l'extérieur pour prendre l'ascenseur afin d'accéder à un autre étage.</p> | <p>Service des Loisirs</p> <p>Service des infrastructures</p> | <p>Le budget 2018 comprendra des fonds dédiés à la réalisation des mesures incluses dans le plan d'action.</p> <p>Une analyse du bâtiment de l'hôtel de ville est présentement en cours.</p> |
| Certaines intersections sont difficiles à traverser pour les personnes handicapées. | <p>Évaluer le fonctionnement des feux sonores présents sur le territoire en compagnie des spécialistes de l'Institut Nazareth & Louis-Braille.</p> <p>Évaluer les principales intersections en compagnie des spécialistes de l'Institut Nazareth & Louis-Braille.</p> <p>Abaisser les bordures ou installer des chanfreins ou autres dispositifs en cas de difficulté d'accès pour une personne ayant une incapacité liée à la mobilité.</p> | Service des infrastructures | Des discussions ont déjà été amorcées à cet effet avec le délégué de l'Institut Nazareth & Louis-Braille. |

| SECTEUR D'ACTIVITÉ ACCESSIBILITÉ DES COMMERCES | | | |
|--|--|---|---|
| Obstacle | Actions et état de réalisation | Responsable | Notes explicatives |
| Certains commerces et places d'affaires sont difficilement accessibles pour les citoyens ayant une incapacité liée à la mobilité et il manque parfois de places de stationnement pour les personnes handicapées. | <p>Sensibiliser les commerçants aux difficultés vécues par les personnes handicapées et d'autres clientèles, dont les aînés.</p> <p>NOUVELLE MESURE Collaborer avec la Chambre de commerce du Mont-Saint-Bruno pour inciter les commerces à faire des efforts en ce sens.</p> <p>Faire connaître les normes en vigueur et les mesures incitatives pour favoriser les aménagements accessibles.</p> <p>Remettre une liste de critères à respecter lors de l'octroi de certains permis.</p> <p>Accompagner sur demande une personne handicapée dans un commerce lorsqu'elle souhaite aviser la direction d'un problème d'accès.</p> | <p>Service des communications</p> <p>Service de l'urbanisme</p> | Les normes en vigueur et les mesures incitatives seront détaillées dans le bulletin municipal Le Citoyen de janvier 2018. |
| SECTEUR D'ACTIVITÉ SÉCURITÉ EN MILIEU RÉSIDENTIEL | | | |
| Obstacle | Actions et état de réalisation | Responsable | Notes explicatives |
| L'existence du formulaire Opérations secours adaptés n'est pas assez connue. | Augmenter la visibilité de ce programme dans les divers outils de communication. | Service des communications | La Ville a préparé un visuel à diffuser sur les panneaux électroniques. |

| SECTEUR D'ACTIVITÉ LOGEMENT | | | |
|---|--|---|--|
| Obstacle | Actions et état de réalisation | Responsable | Notes explicatives |
| Il est difficile, pour les personnes handicapées, de se trouver un logement adapté. | <p>NOUVELLE MESURE Analyser la possibilité de modifier le règlement pour obliger un certain pourcentage de logements adaptés.</p> <p>Sensibiliser les promoteurs à l'importance d'offrir des logements adaptés.</p> <p>Faire connaître les mesures incitatives disponibles pour rendre un logement accessible.</p> <p>Faire connaître aux personnes handicapées les ressources disponibles.</p> | <p>Service de l'urbanisme</p> <p>Service des communications</p> | Démarche entreprise pour étudier les initiatives déployées dans d'autres villes. |

| SECTEUR D'ACTIVITÉ TRANSPORT COLLECTIF | | | |
|--|--|--------------------|--|
| Obstacle | Actions et état de réalisation | Responsable | Notes explicatives |
| Il est difficile pour les personnes handicapées d'accéder aux autobus du service régulier. | Promouvoir les besoins locaux au sein du Réseau de transport métropolitain (RTM) et de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). | Direction générale | La Ville a mis sur pied en 2017 un comité pour suivre les dossiers du transport collectif. |

| SECTEUR D'ACTIVITÉ EMPLOI | | | |
|--|---|---|--|
| Obstacle | Actions et état de réalisation | Responsable | Notes explicatives |
| Il est difficile pour une personne handicapée de se trouver un emploi. | <p>Lorsque cela est possible, offrir un stage à une personne handicapée en fonction des programmes prévus à cet effet.</p> <p>S'assurer que les personnes handicapées puissent postuler sur les postes offerts à la Ville.</p> <p>Faire connaître aux personnes handicapées les ressources qui leur sont offertes.</p> <p>Faire connaître aux employeurs les subventions disponibles et les mesures incitatives à l'embauche d'une personne handicapée.</p> | <p>Services aux ressources humaines</p> <p>Services aux ressources humaines</p> <p>Service des communications</p> <p>Direction générale</p> | <p>Dans toutes ses offres d'emploi, la Ville de Sainte-Julie précise qu'elle s'engage à appliquer les principes d'équité en matière d'emploi.</p> <p>Un article sera publié dans le bulletin Le Citoyen de janvier 2018 concernant les mesures possibles pour les employeurs qui souhaitent embaucher une personne handicapée.</p> |

| SECTEUR D'ACTIVITÉ LOISIRS ET CULTURE | | | |
|---|--|---------------------|--|
| Obstacle | Actions et état de réalisation | Responsable | Notes explicatives |
| Il faut améliorer la formation des moniteurs/animateurs des camps de jour car la Ville de Sainte-Julie intègre les enfants vivant avec un handicap dans ses camps de jour régulier. | <p>NOUVELLE MESURE Dresser la liste des besoins de la Ville à cet effet et la transmettre au CISSS en vue d'obtenir du support si possible.</p> <p>Former obligatoirement les moniteurs avant chaque début de camp.</p> | Service des loisirs | La Ville demande aux parents d'inscrire à l'avance leur enfant nécessitant un accompagnement afin de maintenir un ratio adéquat pour tous. |
| Les grands événements organisés par la Ville ne sont pas toujours accessibles aux personnes ayant une incapacité liée à la mobilité. | Réserver des places pour les fauteuils roulants et installer des cabinets sanitaires adaptés. | Service des loisirs | Ces actions sont devenues un automatisme lors d'organisations d'événements de masse. |

| SECTEUR D'ACTIVITÉ LOISIRS ET CULTURE | | | |
|---|---|----------------------------|--|
| Obstacle | Actions et état de réalisation | Responsable | Notes explicatives |
| Il y a peu de promotion pour faire connaître les loisirs offerts aux personnes handicapées. | Promouvoir davantage l'offre de loisirs accessibles. Offrir la chance aux organismes concernés de s'afficher sur les panneaux électroniques. | Service des communications | Le bulletin Les loisirs a changé de formule en 2017 et la nouvelle version met davantage en lumière les loisirs accessibles. Des articles seront publiés dans le bulletin municipal janvier 2017. |

| SECTEUR D'ACTIVITÉ STATIONNEMENT | | | |
|---|--|---|---|
| Obstacle | Actions et état de réalisation | Responsable | Notes explicatives |
| À certains endroits, il manque de cases de stationnement réservées ou celles-ci ne répondent pas aux nouvelles normes en vigueur. | NOUVELLE MESURE Encourager les commerçants à respecter les nouvelles normes d'accessibilité pour les stationnements existants qui ne sont pas visés par un nouveau projet. Modifier les cases de stationnement pour les personnes handicapées des bâtiments municipaux afin de les rendre conformes aux nouvelles normes d'accessibilité. | Service de l'urbanisme Service des infrastructures | Le Service de l'urbanisme a modifié le règlement pour les nouveaux projets en 2017. Le Service des infrastructures a reçu le mandat de modifier les cases adaptées des bâtiments municipaux. |

| SECTEUR D'ACTIVITÉ VIE SOCIALE | | | |
|---|---|---|--|
| Obstacle | Actions et état de réalisation | Responsable | Notes explicatives |
| Les personnes handicapées sont parfois victimes d'intimidation. | NOUVELLE MESURE Dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées, tenir une activité de sensibilisation destinée au grand public. Mettre en valeur les personnes handicapées dans les diverses publications municipales. | Service des communications Service des loisirs | Les membres du Comité du Plan d'action sont conviés annuellement à la soirée de reconnaissance destinée aux bénévoles de la Ville. La Ville prône l'aménagement d'aires de jeux accessibles et l'intégration des enfants handicapés dans les camps de jour réguliers pour favoriser les contacts, briser l'isolement et encourager le développement de liens. |

Mécanismes de suivi

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées de la Ville de Sainte-Julie 2018 a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du mardi 5 décembre 2017.

Une fois adopté par le Conseil, le plan d'action est rendu public :

- Par la publication du procès-verbal de l'assemblée du conseil;
- Par la diffusion du Plan d'action sur le site Internet de la municipalité.

Le directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Julie, M. Robert Morisset, et la directrice du Service des communications et relations avec les citoyens, Mme Mélanie Brisson, assurent le suivi du plan d'action à l'interne en interpellant les directions de service pour connaître l'évolution de leurs démarches et l'avancement des travaux liés au plan. L'implication constante de la Direction générale tout au long du processus d'élaboration du plan d'action est un atout important puisqu'elle est en mesure de coordonner la réalisation des mesures incluses dans le plan d'action et d'en suivre l'évolution lors de la préparation du budget annuel.

De plus, la présence de deux élus municipaux sur le comité permet également d'assurer le suivi du Plan d'action au sein même du Conseil. Ces deux conseillers municipaux sont ainsi en mesure de promouvoir les besoins des personnes handicapées lors de la prise de certaines décisions, par exemple. D'autre part, le comité de travail du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées se rencontre une fois par année pour vérifier l'application du plan d'action, le mettre à jour et le bonifier selon l'émergence de nouveaux besoins ou de nouvelles situations.

Enfin, un représentant de l'Office des personnes handicapées du Québec rencontre les coordonnateurs du plan d'action sur une base annuelle pour leur transmettre ses recommandations et observations reliées à la production, l'application et le suivi du plan d'action. La Ville de Sainte-Julie a également prévu des mécanismes pour souligner l'implication et la contribution des citoyens membres du comité. En effet, les Julievillois(e)s qui participent à l'élaboration du plan d'action sont invités une fois par année à participer à une soirée reconnaissance réservée aux bénévoles.

Pour plus de renseignements

Les demandes de renseignements, les commentaires ou les suggestions sur le plan d'action ou les services offerts aux personnes handicapées par la Ville de Sainte-Julie peuvent être adressés à :

Mélanie Brisson

Directrice, Service des communications et relations
avec les citoyens - Ville de Sainte-Julie
450 922-7112 | mbrisson@ville.sainte-julie.qc.ca

Les personnes handicapées souhaitant transmettre des plaintes ou requêtes concernant les services municipaux ainsi que les installations de la Ville sont invitées à communiquer avec le service à la clientèle au 450 922-7111 ou clientele@ville.sainte-julie.qc.ca.



SAINTE-JULIE

ville.sainte-julie.qc.ca